

Plate-forme interprofessionnelle

0.1 La présente plate-forme revendicative se propose d'énumérer les différentes revendications interprofessionnelles que notre syndicat porte.

0.2 Ces revendications sont celles-là même qui, depuis la création de notre syndicat, ont guidé notre engagement quotidien – que ce soit à travers notre action au niveau professionnel ou interprofessionnel, notre engagement au sein de l'Union syndicale G10 Solidaires, notre implication dans le mouvement social.

0.3 Cette plate-forme se veut un document de synthèse, le plus exhaustif possible. A ce titre, il ne saurait être question de développer à nouveau dans le présent document les différents argumentaires, parfois longs et complexes, qui nous ont permis (soit directement, soit à travers l'Union syndicale G10 Solidaires) d'aboutir collectivement à la pertinence et à la faisabilité de ces revendications.

:: En matière d'emploi

1.1 Dans notre société, l'exclusion de l'emploi constitue une exclusion sociale déterminante. Le mode de fonctionnement actuel du capitalisme fait, plus que jamais, des salariés une simple variable d'ajustement. Même les entreprises qui font des profits licencient leurs salariés pour accroître toujours plus les profits de leurs actionnaires.

Dans ce contexte, la précarité est en train de devenir la norme d'emploi. Partout on assiste au développement des mêmes pratiques : recours à l'intérim et à la sous-traitance, temps partiel imposé, pressions managériales, etc. Face à un tel constat SUD Culture entend lutter pour le droit à un emploi stable et à un revenu décent pour toutes et tous.

A ce titre, elle se bat plus précisément :

1.2.1 – Pour le plein emploi et une véritable réduction massive du temps de travail, sans flexibilité, avec obligation de création des emplois correspondants et maintien des salaires ;

1.2.2 – Pour le rétablissement du contrat à durée indéterminée (CDI) comme norme d'emploi et le droit pour tous à un emploi stable, à temps complet et correctement rémunéré ;

1.2.3 – Pour l'accès des salariés, à secteurs et activités similaires, aux statuts et conventions collectives offrant les meilleures garanties ;

1.2.4 – Pour la progression du pouvoir d'achat à travers l'augmentation, de manière significative, des minima sociaux, des revenus sociaux et des salaires (avec priorité pour les plus bas d'entre eux) dans le sens d'une réduction des écarts salariaux ;

1.2.5 – Pour une revalorisation des carrières et le droit à la promotion ;

1.2.6 – Pour l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes ;

1.2.7 – Pour l'amélioration des qualifications et des conditions de travail ;

1.2.8 – Pour le droit pour tout salarié(e), tout au long de sa vie, à pouvoir bénéficier de réelles possibilités de formation sur son temps de travail ;

1.2.9 – Pour l’instauration d’un statut du salarié garantissant,

même dans les périodes de hors emploi, la continuité de son revenu, de ses droits sociaux et d’accès à la formation ;

1.2.10 – Pour une nouvelle définition du licenciement économique et

l’interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des profits ;

1.2.11 – Pour le renforcement dans le code du travail des droits

du salarié en matière de contrôle et de possibilité de veto ;

1.2.12 – Pour le renforcement de la législation encadrant

les obligations des employeurs en termes de sécurité et de conditions de travail ainsi que l’élargissement du champ d’intervention de l’inspection du travail ;

1.2.13 – Pour rendre les entreprises et administrations donneuses

d’ordre responsables des politiques sociales de leurs sous-traitants ;

1.2.14 etc.

:: En matière

de protection sociale et de retraites.

2.1 La santé et la protection sociale doivent réellement (re)devenir les instruments d'une solidarité sociale réelle – dans leurs financements et dans leurs prestations. Pour cela, il convient de rompre radicalement avec les politiques actuelles en la matière qui sont, comme dans de nombreux autres domaines, de plus en plus inféodées aux seules volontés du patronat et aux projets portés par le Medef. A ce titre, SUD Culture se bat plus précisément :

2.2.1 – Pour l'abandon de la politique actuelle visant à diminuer la participation des entreprises au financement de la protection sociale (exonérations de charges patronales, cotisations patronales et pénalités non recouvrés, blocage des salaires...)
;

2.2.2 – Pour la reconnaissance, par le biais des budgets publics et sociaux, de droits économiques et sociaux fondamentaux : droit au revenu, droit au logement, droit aux transports, droit à la santé, à l'éducation, à la culture... ;

2.2.3 – Pour agir sur les profits privés de tous ceux qui font fortune sur la maladie des gens (industries pharmaceutiques, cliniques privées à but lucratif, assurances...)
;

2.2.4 – Pour l'instauration d'un régime universel de l'assurance maladie de haut niveau, répondant aux besoins de la

population, allant vers la gratuité totale des soins,

2.2.5 – Pour la démocratisation de la gestion et de l'accès aux prestations de la sécurité sociale, la simplification de son fonctionnement ;

2.2.6 – Pour des réparations justes couvrant l'intégralité des préjudices subis par les salariés victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ;

2.2.7 – Pour une indemnisation du chômage couvrant tous les chômeurs et sans dégressivité et la suppression du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) ;

2.2.8 – Pour le maintien et l'amélioration du régime spécifique d'indemnisation du chômage des salariés intermittents du spectacle ;

2.2.9 – Pour l'élargissement des minima sociaux, notamment aux jeunes dès leur majorité ou leur émancipation ;

2.2.10 – Pour l'ouverture d'une réflexion visant à la mise en œuvre de mesures permettant l'autonomie de la jeunesse et la création d'un salaire socialisé pour toutes et tous ;

2.2.11 – Pour le maintien du principe de répartition dans le financement des retraites ; le retour aux 37,5 annuités dans le privé pour pouvoir bénéficier, comme dans le public, d'une retraite à taux plein ; l'amélioration du niveau actuel des retraites par rapport aux salaires ; le retour à la prise en compte des dix meilleures années dans le calcul de celle-ci ; l'extension du droit à la retraite anticipée à taux plein pour les populations de travailleurs exposés aux conditions de travail les plus dures... ;

2.2.12 etc.

:: En matière de politique publique

3.1 L'action publique, à travers l'accès égalitaire à certains droits qu'elle doit permettre sur l'ensemble du territoire à tous

les citoyens, constitue un élément fondamental dans toute perspective de réduction des inégalités.

Aujourd'hui, les choix budgétaires gouvernementaux traduisent clairement la volonté de désengagement de l'État en la matière. En privant les administrations publiques et les services publics des moyens financiers, humains et matériels

indispensables à leur bon fonctionnement, en livrant des pans entiers de ceux-ci au secteur privé, l'État alimente la paupérisation et l'exclusion de franges de plus en plus importantes de la société – fragilisant d'autant la cohésion sociale. Face à cette dérive libérale, SUD Culture se bat, au-delà de la légitime défense des salariés concernés et de leurs statuts menacés, plus précisément :

3.2.1 – Pour que l'État joue son rôle de garant de l'intérêt général et de régulateur

en faisant contrepoids au marché et en assurant une plus juste répartition des richesses ;

3.2.2 – Pour une fiscalité plus juste visant d'une part à baisser la taxation des revenus du travail

et des consommations de première nécessité et, d'autre part, à augmenter la taxation des revenus financiers et des gros patrimoines ;

3.2.3 – Pour une politique de dépenses publiques basée sur leur utilité collective, sociale et économique

;

3.2.4 – Pour l’extension du champ d’intervention publique à d’autres

domaines afin de mieux répondre aux besoins croissants et diversifiés de la population ;

3.2.5 – Pour le recrutement massif de personnels qualifiés et sous statut pour, notamment, permettre l’application d’une véritable réduction du temps de travail et compenser les départs en retraites dans ces différents services

;

3.2.6 – Pour dénoncer et s’opposer aux mesures gouvernementales et

aux directives émanant des principales institutions internationales

et Européennes qui visent à déréglementer et libéraliser les services publics ;

3.2.7 – Pour la mise en œuvre de mesures aptes à mieux répondre aux exigences légitimes de transparence,

de citoyenneté, d’efficacité, d’égalité... que

les services publics sont trop souvent loin de satisfaire ;

3.2.8 – Pour une autre conception de la décentralisation qui puisse réellement permettre la mise en œuvre de services de proximité au service des citoyens ;

3.2.9 – Pour le développement d’initiatives, regroupant usagers,

citoyens et salariés des services publics, visant à développer la réflexion, l’élaboration de propositions et la construction de mobilisations sur toutes ces questions ;

3.2.10 Etc.

:: En matière d'égalité des droits

4.1- SUD Culture réaffirme ses exigences en matière de libertés syndicales, politiques et publiques. L'égalité des droits fait partie de nos valeurs fondamentales – d'où notre engagement dans toutes les luttes contre les discriminations et les exclusions.

Notre implication dans ces combats ne relève pas d'un supplément d'âme, mais bien de la nature même de notre projet syndical de transformation sociale et de lutte contre les différents aspects du libéralisme. Dans une société aujourd'hui gangrenée par la "Pensée unique"², la tentation du "tout sécuritaire", les fausses vérités et autres lieux communs véhiculées par l'extrême droite... cet engagement s'avère primordial. A ce titre, SUD Culture se bat plus précisément :

4.2.1 – Pour imposer des mesures concrètes contre toutes les formes de discrimination, qui frappent notamment les femmes, les immigrés, les jeunes (plus particulièrement ceux issus des milieux défavorisés), les handicapés, les minorités... ;

4.2.2 – Pour mettre fin à l'oppression spécifique que peuvent subir les femmes dans tous les domaines de leur vie (économique, familial, sexuel...) ;

4.2.3 – Pour l'accès à un logement décent pour toutes et tous grâce à la création de logements pour les ménages à faibles revenus, l'application de la loi de réquisition, l'arrêt des expulsions locatives, de la fermeture des foyers d'hébergement et de la vente du patrimoine public... ;

4.2.4 – Pour l’abrogation des lois anti-immigrés, la régularisation de tous les sans-papiers, la fermeture des centres de rétention, l’abrogation de la double peine, le rétablissement de la carte de séjour de dix ans... ;

4.2.5 – Pour le droit d’asile, la liberté de circulation et d’installation des personnes, le droit de vote pour les immigrés et la suppression des conditions de nationalité qui persistent dans de nombreux droits et emplois ;

4.2.6 – Pour une autre politique économique et sociale apte à assurer un réel développement au sein des DOM-TOM ;

4.2.7 – Pour la défense et l’extension des libertés publiques et du contrôle citoyen, le droit d’expression, de grève et de manifestation... ;

4.2.8 – Pour le renforcement du droit syndical et l’accès à la formation syndicale, économique et ouvrière rémunérée pour tous les salarié(e)s ;

4.2.9 – Pour l’abrogation du décret de 1966 (qui fixe la liste des syndicats considérés comme représentatifs) et de la Loi Perben (qui définit la présomption de représentativité dans la Fonction publique) et pour la liberté de présentation aux élections professionnelles de tout syndicat légalement constitué (l’élection devant être le critère déterminant de la représentativité) ;

4.2.10 – Pour organiser la solidarité et la convergence entre les secteurs en lutte ;

4.2.11 – Pour dénoncer les tentatives de plus en plus récurrentes visant à criminaliser certaines initiatives et acteurs du mouvement social ;

4.2.12 – Pour l’abandon de toutes les poursuites à l’encontre

des précaires (sans-papiers, amendes de transport, saisies, expulsions..) ;

4.2.13 – Pour éradiquer le racisme, la xénophobie, l’homophobie... et toutes formes de harcèlement moral ou sexuel dans l’entreprise et dans la société ;

4.2.14 -etc.

:: En matière internationale

5.1 Face à la marchandisation en cours de l’ensemble de la planète, de toutes les activités humaines et de toutes les ressources humaines, il s’agit de réaffirmer, dans tous les domaines, que c’est l’économie qui doit être au service de l’humanité, et non l’inverse. Alors que jamais les richesses globales n’ont été aussi importantes et que les évolutions techniques et technologiques devraient servir à améliorer le sort de l’humanité entière, les inégalités ne cessent de s’accroître entre les pays et au sein de chacun d’entre eux.

SUD Culture entend être porteur d’un syndicalisme impliqué dans

les réalités d’un monde actuel source de nombreuses injustices où une grande majorité de la population voit ses besoins élémentaires mal ou non satisfaits. Il s’agit d’œuvrer à la constitution d’un front d’opposition associant, au Nord comme au Sud, toutes les structures, syndicales ou non, et les citoyens qui refusent la situation actuelle. A ce titre SUD Culture se bat plus précisément :

5.2.1 – Pour que les salariés et l’ensemble des citoyens puissent disposer de réels droits démocratiques et de moyens de contrôle des décisions concernant la

gestion du monde – le G8, l'Organisation mondiale du commerce (OMC),
le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de
Coopération et de Développement Économique
(OCDE)... n'ayant aucune légitimité à vouloir
co-décider du sort de l'ensemble des habitants de la planète
;

5.2.2 – Pour que l'Union européenne se dote d'une véritable charte des droits fondamentaux, au contenu radicalement différent
de celle adoptée à Nice en décembre 2000,
garantissant effectivement les droits économiques et sociaux
pour toutes et tous ;

5.2.3 – Pour le renforcement des réglementations sociales, sanitaires et environnementales existantes et l'émergence
d'une autre économie au service de l'être humain,
respectueuse de l'environnement, favorisant le développement
des activités et des productions socialement et écologiquement
utiles ;

**5.2.4 – Pour le renforcement des pouvoirs de l'Organisation internationale
du travail** (OIT), notamment par l'instauration de pouvoirs
de sanction ;

5.2.5 – Pour une modification des relations économiques internationales, plus particulièrement entre les pays
riches et les pays pauvres, en rupture radicale avec celles
actuellement
menées par le Fonds monétaire international, la Banque
mondiale et les pays développés ;

5.2.6 – Pour l'instauration d'une taxation des transactions monétaires (Taxe
Tobin), première étape dans la limitation au niveau
planétaire des spéculations financières ;

5.2.7 – Pour la suppression des zones et territoires sans lois et des paradis fiscaux ;

5.2.8 – Pour l'annulation de la dette privée et publique des pays en développement ;

5.2.9 – Pour la mise en place d'organismes internationaux compétents

et en mesure de contrôler le respect de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948 dans chaque pays, dans tous les textes, conventions, chartes... ;

5.2.10 – Pour dénoncer toutes les formes d'oppression à travers

le monde et demander l'abolition de la peine de mort ;

5.2.11 – Pour les droits des peuples à l'autodétermination et leurs combats pour l'émancipation ;

5.2.12 etc.